

ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE RIBECOURT
Commune de Tracy le Val

Compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du vingt et un janvier deux mil seize

L'an deux mil seize, le vingt et un janvier, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué par un pli contenant l'ordre du jour, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Claude SERVAIS, Maire.

Membres présents : Mrs. et Mmes Claude SERVAIS – Jean-Paul COUDERT - Patricia FERREIRA - Liliane SALSO- GROSSHENNY - Patrick BAKUM - Jacques CARPENTIER – Marie-France DORÉ - Angélique SEARA- Michaël FOUCHÉ – Kathy ORTEGA - Justine BOURDON - Nadia GARCIA -

Absents excusés :

Michel LANGLET a donné procuration à Jacques CARPENTIER
Frédéric BUQUAND a donné procuration à Liliane SALSO-GROSSHENNY
Jérôme DÉHU a donné procuration à Nadia GARCIA

Secrétaire de séance : Mme Liliane SALSO-GROSSHENNY

A l'unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal de la séance du 23 novembre 2015

M. le Maire demande que soit rajouté à l'ordre du jour le point suivant : convention d'occupation temporaire du domaine public

Marché de travaux pour la mise en accessibilité de la Mairie

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de l'assistant Maître d'Ouvrage pour le marché de travaux pour la mise en accessibilité de la Mairie aux membres du Conseil Municipal. Il rappelle que la procédure mise en œuvre est une procédure adaptée ouverte avec négociation. Il a été prévu une décomposition en lots :

- Lot n°1 : gros œuvre étendu
- Lot n°2 : électricité

Les entreprises suivantes ont été retenues :

- Lot n°1 : entreprise BRICAUST Bernard pour un montant de 57 998,30 € HT
- Lot n°2 : entreprise ELEC LAUNAY pour un montant de 4 444,25€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir les entreprises ci-dessus mentionnées et autorise Monsieur le Maire à signer le marché et les pièces de liquidation de l'opération.

Mission de Maîtrise d'œuvre pour la mise en accessibilité handicapés de l'école, de la salle polyvalente et de l'église

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune doit mettre en accessibilité Handicapés l'ensemble de ses bâtiments publics avant la fin 2018. Il convient donc de prendre un cabinet pour une mission de maîtrise d'œuvre afin d'apporter une aide technique et administrative dans toutes les formalités (études, conception des dossiers, consultation des entreprises, suivi des travaux). Une proposition a été faite par le cabinet EDYFIS qui à actuellement en charge le dossier d'accessibilité de la Mairie. Monsieur le Maire propose donc de prendre ce cabinet pour effectuer la mission de maîtrise d'œuvre pour mettre en accessibilité les écoles, la salle des fêtes et l'église.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- ***Décide de retenir le cabinet EDYFIS pour un montant de 4 300€ HT***
- ***Autorise M. le Maire à signer le marché de mission de maîtrise d'œuvre***

Convention d'occupation temporaire du domaine public

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de passer une convention d'occupation temporaire du domaine public avec le Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit pour l'implantation d'une armoire technique SRO (Sous Répartiteur Optique) face au 29 rue du Général de Gaulle. La convention est consentie pour une durée de 20 ans à compter de la date de signature des parties.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public avec le Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit.

Questions diverses.

Syndicat d'assainissement : M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la nouvelle station d'épuration a été mise en service le 18 janvier 2016.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée. Fait et délibéré au jour, mois, an susdits.

Liliane SALSO-GROSSHENNY



Secrétaire de séance



Claude SERVAIS



Maire